# Document d'intention

## Modification des services éducatifs dispensés par l'École Sainte-Hélène

## État de la situation

Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) fait face aux défis liés à la croissance de la population jeune dans sa région. À ce jour, plusieurs projets d'agrandissement ou de construction d'écoles ont été concrétisés afin de répondre aux besoins éducatifs, en conformité avec son Plan d'engagement vers la réussite.

Pour conserver un portrait en adéquation avec les besoins évolutifs de chaque secteur, un processus de planification des besoins d'ajout d'espaces pour les infrastructures scolaires doit être mené annuellement par la Direction générale en collaboration avec les Services éducatifs et les Services des ressources matérielles du CSSDN.

Le secteur de l'Horizon regroupe cinq écoles de niveau primaire. Les cinq écoles primaires (bâtiment) sont : Taniata, Rose-des-Vents, l'Alizé Mousserons, Nacelle et Sainte-Hélène.

Le portrait des espaces disponibles et l'analyse des besoins immédiat du secteur de l'Aubier démontrent un déficit de locaux. L'École Saint-Louis-de-France accuse un déficit d'un local pour l'année scolaire 2024-2025. Afin d'être en mesure d'offrir des services éducatifs aux élèves dans ce secteur, nous devons modifier une partie de cycle au primaire de l'École Sainte-Hélène afin de pouvoir accueillir des élèves de 4e année.

L'École Sainte-Hélène dispensera les services éducatifs du préscolaire à la 4e année, tandis que l'École Saint-Louis-de-France dispensera les services éducatifs de la 3e à la 6e année. La clientèle de la 4e année sera diminuée d'un groupe à l'École Saint-Louis-de-France.

## Séance publique d'information et de consultation

Une séance publique d'information et de consultation se tiendra le lundi 22 avril 2024, à 18 h 30, au gymnase de l'École Sainte-Hélène, située au 11, rue Saint-Maurice, Lévis.

**Pour donner son opinion**
Toute personne ou organisme qui souhaite donner son opinion sur le projet de modification, faisant l'objet de la consultation publique, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mardi 16 avril 2024, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir les éléments essentiels qu'il entend présenter. **Tout avis reçu sera considéré dans le cadre de la consultation, bien qu'il n'ait pas été présenté lors de l'assemblée publique de consultation.**

**Pour être entendu à l'assemblée publique**
Toute personne ou organisme qui souhaite être entendu, lors de la séance publique d'information et de consultation, doit transmettre un avis écrit au plus tard le mardi 16 avril 2024, au Secrétariat général, aux adresses mentionnées ci-dessous. Cet avis doit contenir également les éléments qu'il entend présenter. Le Centre de services scolaire des Navigateurs (CSSDN) se réserve le droit de limiter le nombre de présentation verbale en fonction du nombre d'avis reçu.

**Documentation et renseignements**
Les documents relatifs au projet de consultation publique ainsi que la *Politique de maintien ou de fermeture d'école et de modifications de certains services éducatifs dispensés dans une école* seront disponibles au Secrétariat général en vous adressant à l'adresse suivante : sg@cssdn.gouv.qc.ca ou sur le site Internet du CSSDN www.cssdn.gouv.qc.ca à compter du 27 mars 2024.

Caroline Marcotte
Directrice générale adjointe